

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2024_148

Objet : Transformation sur le porteur IVECO pour le service régie des eaux

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment l'article R. 2122-8 ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 euros HT depuis le 1er janvier 2024) ;

Considérant la consultation de transformation sur le porteur IVECO FQ521MB pour le service régie des eaux,

Considérant le lancement d'une consultation par mail en date du 19 juin 2024 aux prestataires suivants : NORD BENNE à Loos et EDHD à Cappelle la Grande ;

Considérant les devis reçus des deux sociétés ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer la consultation suivante : transformation sur le porteur IVECO FQ-521-MB pour le service régie des eaux à la société Nord Benne située à Loos pour un montant total de 15 100 € HT (dont est déjà déduit le montant de 20 000 € HT correspondant à la reprise de l'ancien matériel installé).

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 6 novembre 2024

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge du cycle de l'eau,**

Philippe GRIMBER

